



CERTIFICAT
DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

Devenir chargé de gestion locative

LE CQP CHARGÉ DE GESTION LOCATIVE : CONÇU PAR LES PROFESSIONNELS POUR LES PROFESSIONNELS

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

Branche professionnelle de l'Immobilier

Les atouts



Pour les salariés et futurs salariés

- Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- Développer de nouvelles compétences grâce à un parcours de formation adapté.

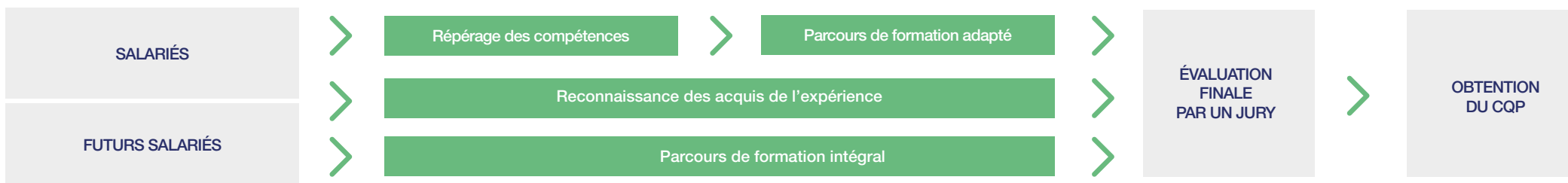


Pour les entreprises

- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- Fidéliser et motiver les salariés

Un parcours sur-mesure

Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise



Descriptif métier



Le Chargé de gestion locative intervient en qualité d'intermédiaire entre des propriétaires-bailleurs et des locataires-preneurs. Il assure l'ensemble des tâches liées à la gestion d'un portefeuille de biens immobiliers qui lui est confié, de la désignation du locataire-preneur à la clôture du dossier suite au départ de celui-ci.

Pour qui ?

- Les salariés en activité
- Les demandeurs d'emploi

Évaluation des compétences

Le CQP chargé de gestion locative se compose comme suit :

1

Concourir à la gestion locative liée à l'entrée et à la sortie du locataire-preneur

2

Assurer le suivi du contrat durant la location du bien immobilier et le maintien en bon état du bien immobilier

245 heures en organisme de formation et 455 heures en entreprise*

* période en entreprise non obligatoire pour les salariés du secteur de l'immobilier – 120h dans le cadre d'une POEC-POE



THIBAUT D.
Chef d'entreprise
Provence-Alpes-Côte d'Azur

JE SUIS CHEF D'ENTREPRISE, QUEL INTÉRÊT POUR MES SALARIÉS ?

Le CQP est reconnu par l'ensemble de la profession, il est délivré après un parcours de formation élaboré sur mesure par les entreprises du secteur. Le CQP permet de faire monter les salariés en compétences et de sécuriser les parcours professionnels des salariés.



LÉA S.
chargée de gestion locative
Auvergne-Rhône-Alpes

JE SUIS TITULAIRE DU CQP

L'obtention de mon CQP m'a permis de valoriser mon expérience professionnelle, en validant et en officialisant mes compétences. Cela facilitera mon évolution et favorisera mon « employabilité » dans le secteur.

LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DE L'IMMOBILIER



14 931
cartes

professionnelles
gestion*



147 232
Salariés**

Le secteur de l'immobilier repose sur des compétences très variées. Cette pluralité permet à ce secteur de couvrir une diversité de métiers allant de la commercialisation à la transaction, en passant par la gestion et l'administration de biens immobiliers.

* Source : CCI France 1^{er} janvier 2023


** Estimation des données 2020 à partir des données DADS 2016 et Urssaf - Acoess 2020

Contacts utiles

Plusieurs organismes de formation sont labélisés par la branche professionnelle pour dispenser les CQP.

Pour plus d'informations contactez la branche de l'immobilier :
Madame Céline VENERONI

 **Adresse :**
COPI/CPNEFP
BP 30855 – 75828

 **Tél :**
01 55 32 01 05

 **Web :**
brandedelimmobilier.fr

Opco EP,
votre allié
au quotidien

opcoep.fr